

**Département de l'Isère**  
**Canton de l'Oisans**  
**Commune LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION N° 2024-176**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 octobre 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre à 18h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 4 octobre 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** Stéphane SAUVEBOIS, Maire,  
Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjointes,  
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,  
Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,  
Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

**Absents :** Estelle FAURE, Simon LAVAUD

**Pouvoir :** Jean-Noël CHALVIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil :** Mme Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires**

**OBJET : Budget annexe eau – Décision modificative N°1 – Exercice 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

**Vu** le budget primitif 2024 et le budget supplémentaire votés au cours de l'exercice ;

**Vu** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2023 ;

**Vu** le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2024 annexé à la présente délibération ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les ajustements budgétaires présentés ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau 2024 :

Il est précisé que le budget annexe de l'eau est voté au niveau des chapitres budgétaires en section d'exploitation et d'investissement, avec en investissement des votes par « opérations d'équipement » assimilables à des votes par chapitres.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat  
le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	65 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-748 : Autres subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 500,00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>97 500,00 €</b>
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
R-7622 : Produits des autres immos financières - Rattachement des ICNE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>108 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>108 500,00 €</b>

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28151 : Installations complexes spécialisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	80 726,35 €	0,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 726,35 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313 : Constructions	772,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	2 559 966,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-150 : Aménagements urbains et milieux naturels	0,00 €	2 509 012,61 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 560 738,96 €</b>	<b>2 509 012,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 560 738,96 €</b>	<b>2 509 012,61 €</b>	<b>80 726,35 €</b>	<b>29 000,00 €</b>

<b>Total Général</b>	<b>56 773,65 €</b>	<b>56 773,65 €</b>
----------------------	--------------------	--------------------

(1) y compris les restes à réaliser

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les ajustements de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau tels que présentés ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

